

La profession comptable en réflexion

RÉFORME

Les débats se multiplient autour d'une refonte de l'ordonnance de 1945, qui définit les missions des hommes du chiffre, et d'un rapprochement des institutions.

Tout comme chez les commissaires aux comptes, l'approche des élections professionnelles avive les débats chez les experts-comptables. En première ligne, l'avenir de la profession et la résistance face à la concurrence. « Il faut organiser le passage d'une profession réglementée à une profession organisée ayant des activités réglementées », plaide André-Paul Bahuon, président de l'ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France. En filigrane, c'est la question d'une réforme de l'ordonnance de 1945, qui définit les missions de l'expert-comptable, qui se pose.

Ce texte lie toutes les missions des hommes du chiffre à l'existence d'une mission comptable. Ce qui

barre l'accès à l'exercice de missions fiscales ou sociales à titre principal. La dernière tentative, en 1993, de faire évoluer la réglementation avait déclenché une mini-guerre du droit et du chiffre, les avocats y voyant le risque de voir leurs plates-bandes piétinées. Résultat : un recul du gouvernement et un quasi-statu quo. Cette fois, la profession comptable semble vouloir avancer prudemment. « Nous devons avoir un travail de concertation avec les avocats pour éviter toute friction, en particulier sur la question du fiscal et du social, prévient André-Paul Bahuon, qui se veut rassurant. *L'expert-comptable ne va pas s'improviser avocat spécialisé. Il faut relancer l'idée d'interprofessionnalité.* »

Un constat partagé par les deux principaux syndicats du chiffre. Pour Hervé Roche, président de l'Ifec (Institut français des experts-comptables et des commissaires aux comptes), « plutôt que parler de concurrence, trouvons les chemins d'une coopération. Nous travaillons déjà sur l'idée de sociétés multiprofessionnelles avec des avocats ».

MINISTÈRE DE TUTELLE

Philippe Arraou, qui préside ECF (experts-comptables et commissaires

aux comptes de France), a de son côté lancé l'idée d'un Grenelle de la profession pour repenser la réglementation. « Il est urgent de mettre la profession à l'heure de la "société des services" et du marché européen » (« La Tribune » du 18 septembre).

Une meilleure compréhension de la profession par le marché et les politiques est aussi en jeu. La loi de modernisation de l'économie adoptée cet été, qui a supprimé sans concertation le commissariat aux comptes dans les petites sociétés par actions simplifiées, a accéléré la réflexion des hommes du chiffre sur la perception de leurs activités par l'extérieur. Sur leur attractivité aussi.

Pour certains, comme André-Paul Bahuon, un rapprochement entre commissaires aux comptes et experts-comptables est nécessaire dans ces conditions. Si leurs institutions professionnelles devaient être réunies, resterait à savoir quel devrait en être le ministère de tutelle : Bercy, en charge des experts-comptables, ou la chancellerie, qui chapeaute les commissaires aux comptes ? Le consensus est aujourd'hui loin d'être total... **A. P. ■**